

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 55 (1917)
Heft: 2

Artikel: Pour enterrer le nouvel-an
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-212773>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Place St-Laurent, 24 a.

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

Société Anonyme Suisse de Publicité
Haasenstein et Vogler.

GRAND-CHÊNE, 11. LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT: Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20

ANNONCES: Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 13 janvier 1917: Propos d'un sexagénaire (C. P.). — Lo grêfi de Butté. — Pour enterrer le Nouvel-An. — Un enrôlement pour le service de Hollande au temps de Leurs Excellences de Berne. — Ao Paradis. — Les chalets de la Roselinaz (feuilleton). (A suivre.)

PROPOS D'UN SEXAGÉNAIRE

II

AUJOURD'HUI, mais que dirais-je? Vous devinez déjà que le Montbenon de 1917, avec ses modernités, son Guillaume-Tell d'opéra-comique, des bustes en plâtre, sa grotte grotesque, son bassin à poissons rouges et son kiosque à musique, n'a pas mes sympathies. Je ne mentionne ici que ces quelques bibelots dont il serait facile de se débarrasser et je passe sans autre devant le gâteau de pierres qui abrite la haute justice fédérale. A quoi bon contrister les bonnes âmes qui admirent le palais (!) et dédaignent les beaux arbres? De leurs goûts, ne discutons point.

L'esplanade, heureusement, n'a guère été modifiée, des constructions voisines, malheureuses, ont sensiblement bouché l'horizon. Les petites bonnes avec les gosses y trouvent encore matière à jaser et à se divertir. Mais adieu l'herbe de la pelouse. Plus de pelouse: des fleurs très civilisées, très bien dressées, qui obéissent au jardinier et se groupent au commandement. Elles mettent même à se grouper une fantaisie amusante et forment sur leur terrain d'exercice des méandres, des carrés, des losanges, des cartouches, des arabesques, on dirait que ces bégonias, ces géraniums, ces flox, ces pelargoniums, que sais-je encore? ont appris le dessin à quelque école d'art décoratif ou la danse chez M. Jaques. C'est ravissant, mais combien le gazon plaisait mieux aux petits.

Quant aux côtes, elles ont été mâtées et de la belle façon. Les gamins d'aujourd'hui, si ils jouent toujours aux peaux-rouges, ce dont je doute, n'y retrouveraient pas la forêt-vierge de jadis. Tout cela est bien peigné, bien arrangé, lignolé, très propre. Et les jeunes gens, si ils font encore du dessin d'après nature, ce que j'espère, ne retrouveraient non plus la perspective fuyante et la sauvagerie du petit vallon... Le pont est là. Et il y a aussi les pylônes!!

Montbenon n'est plus Montbenon, ou, si vous voulez, c'est un autre Montbenon, un Montbenon vingtième siècle, un Montbenon pour mélèques et macaques, un Montbenon qui fait bien en photographie. Il y a la chapelle de Tell, dont la destination, demeurée mystérieuse, n'est connue que de quelques initiés. Il y a la statue de Vinet — n'en parlons pas, afin de ne contrister personne — il y a le kiosque à musique. Il y a tout ce qu'il faut pour transformer une colline superbe en une vague promenade citadine. Tôt ou tard, un tramway l'agrémentera de ses grincements et de ses sonneries, un café-glacier envahira le parterre, des hôtels boucheront complètement l'horizon. Peut-être trouvera-t-on

le moyen d'installer des magasins autour de la grotte et un garage à l'ombre du palais. Tout est possible. Mais à ce moment-là, personne ne récriminera, car de ceux qui auront connu le vrai Montbenon, le Montbenon populaire, familial et bien lausannois, de ceux-là, les derniers ne seront plus de ce monde et leurs arrière-neveux, très scientifiques, s'imagineront probablement que la colline est artificielle, œuvre de quelque ingénieur génial... A moins qu'il n'y ait plus de colline, plus d'arbres, plus rien que des voies ferrées, des entrepôts, des hangars, des usines, des grues électriques, des locomotives, des autos et des camions...

Triste perspective qui me fait regretter d'autant plus le Montbenon d'autrefois. C. P.

Le droit. — Un jeune avocat s'en va trouver un de ses respectables confrères, qui compte trente ans d'une pratique des plus distinguées, pour le consulter sur un point de droit douteux.

— Ma foi, mon cher confrère, répond le maître du barreau, il me serait difficile de vous donner une solution certaine. Dans ma longue carrière, j'ai plaidé une fois *pour*, une fois *contre* et j'ai gagné les deux fois.

LO GRÉFI DE BUTÉ!

(Patois du Val de Travers.)

Lo grêfi de Butté vegnia a mouèri: c'été on brave ômo, bin sava, que n' savé écrire que su sa trébia.

E fayè le répiaci, et lé do meilleu têtè du vedledge se présètère. Po ne rè faire de djaleu, on lé z'évia se cutchi dzo on pronmi, la gordge euvèria: lo permi qui li tchèrè éna pronma sèrè grêfi.

On cro² vegnia se pertchi dsu l'erbro et lassa tchèrè auquè dè la gordge d'on dé do compagnon, que la tiou vite et se bouète à faire dè sino et à dire comè è povè:

— Y l'ai!... Y l'ai!

— Gratche lo gorm², li dza Fatro, et no vèré.

La feuille⁴ que pieurève.

Lo ministrè de Moti⁵ avé remarquè dè sa chaire éna jouna feuille qu'avé l'air tot à deu⁶ et que pieurève to for quan on chantève lé saume. Aprei lo sermon, é la fsa vni vèr lu:

— Qu'è-ço que l'è, Mèrister?⁷

— Ah! monsieu lo ministrè, noutre éno⁸ a crèvé sta niu; et quan y ai étèdu tantè lo réjan, c'été tan comè noutra pouira bourique qu'y n'ai pé pu m'èpetchi de pieurè.

Salopa.

Duvoué djoune fenè se disputivé, mà el n'é n'étan pé onca i grò mo⁹. La mèra d'èna dé duvoué acutève de yoin; el rèle¹⁰ à sa feuille: « Dépateche-le d'i dire *salopa*, d'van qu'el t' lo dise! »

¹ Buttés. ² Corbeau. ³ Noyau. ⁴ Fille. ⁵ Môtiers. ⁶ Tot à deu = tout en deuil. ⁷ Marie-Esther. ⁸ Ane. ⁹ Elles n'en étaient pas encore aux gros mots. ¹⁰ Crie.

Autour d'un testament. — On procède à l'homologation d'un testament. Tous les parents du défunt sont présents. Ils ont grand peine à dissimuler leur impatience et leurs espoirs sous un faux air de tristesse.

Une fois les dispositions du défunt connues, les assistants se retirent en deux camps; c'est presque toujours ainsi. D'un côté les contents, le sourire aux lèvres; de l'autre les mécontents, qui foudroient les premiers de regards furieux et s'épanchent en imprécations dans lesquelles le pauvre défunt en prend pour ses largesses.

— C'est une infamie, clame l'un de ces derniers, je n'ai que les deux tiers des biens de notre oncle! C'est un scandale! Je devais avoir tout.

— Comment, tout? Eh! bien vous ne vous gênez pas, vous! fait un autre mécontent.

— Mais oui, mais, oui, tenez, regardez un peu les lettres que m'écrivait mon oncle, il y en a plus d'une, vous voyez. Eh bien, il n'en est pas une qui ne se termine par ces mots: « tout à vous ». C'est assez clair, ça, j'imagine.

POUR ENTERRER LE NOUVEL-AN

... le 10 janvier 1917.

Mon cher *Conteur*,

Dans ton dernier numéro, tu as publié quelques renseignements intéressants sur l'origine des visites du jour de l'An. Voici encore des réflexions, de nature, me semble-t-il, à les compléter, malgré leur caractère plutôt philosophique et mélancolique. Elles sont du chroniqueur français bien connu, Paul Ginisty, et datent de quelques années déjà. Leur âge n'inflirme nullement leur valeur.

Un de tes vieux amis.

« Il faut reconnaître, dit Paul Ginisty, que les hommes ne manquèrent pas de quelque cranerie quand ils transformèrent en une fête le passage d'une année à l'autre, cette date qui marque implacablement la fuite du temps, qui fait pour ainsi dire toucher du doigt la vanité des rêves que l'on avait formés, qui force à réfléchir sur l'écroulement de tant de projets, qui fait douter de la possibilité d'accomplir jamais ce qu'on ambitionnait d'accomplir avec d'ardents et généreux desseins que brise la vie... Il faut qu'ils aient l'espérance chevillée dans le cœur, car il n'est pas, au fond, de jour plus ironiquement triste.

» A moins que cette « fête » ne prouve seulement la puissance de l'habitude, qui est le plus fort et le plus puissant des tyrans, ce qui est encore une plausible explication philosophique.

» Jour de l'An! jour de souvenirs mélancoliques, de colères contre le sort qui n'a point donné ce qu'on attendait de lui, jour de découragements, halte mauvaise, en somme, puisqu'elle contraint à la réflexion! Vers l'inconnu où nous allons, mieux vaut marcher, marcher sans trêve! Et c'est pourquoi, encore un coup, j'admire que, de cette halte, suggérant les pensées douloureuses, on ait fait une solennité heureuse.

» Toute la factice agitation qui la marque ne vient peut-être que de l'instinctif besoin qu'on a d'échapper à ces réflexions qui finiraient par devenir poignantes. Ce n'est pas trop payer l'oubli que donne ce grand mouvement des obligations que l'on s'impose, des dépenses auxquelles on s'astreint, des fatigants déplacements que l'on s'impose, des corvées dont, le matin la liste paraît un peu effrayante. Si ridiculement cher qu'il soit, le sac de bonbons du confiseur en vogue est encore bon marché si le soin de l'acheter et de le faire porter donne assez de préoccupations pour ne pas penser réellement, et peut-être est-ce une bonne fortune que la vanité, sous toutes ses formes, puisse être à ce point en jeu, ce jour-là ! Voilà, sans doute, la sérieuse raison pour laquelle le Jour de l'An, croyant comme il l'est encore aujourd'hui, a résisté à tous les bouleversements, à toutes les révolutions. Sa futilité est libératrice, sa petite fièvre sauve des angoisses de la vérité.

» En 1791, un certain Nogaret, membre de la Société des amis de la Constitution, puis de celle des Jacobins, proposa, en une curieuse brochure, la suppression des visites du Jour de l'An. Le style en était étrange d'ailleurs. Le civisme de Nogaret s'était offusqué de voir que rien n'était changé en France, au moins sous ce rapport, et il faisait part de son indignation à ses concitoyens, sous une forme virulente.

» Ce novateur, plus révolutionnaire, puisqu'il louchait aux coutumes, que les révolutionnaires politiques, se sentait un grand courroux autant contre ceux qui se prêtaient à ces « salamales » du Nouvel-An que contre ceux qui les acceptaient. Et il se haussait jusqu'au lyrisme :

« L'usage, tel qu'il est établi, ne peut cadrer avec la liberté. Ce sont des marques de déférence qui tiennent de la bassesse et de l'oubli de soi-même... »

» Nogaret se piquait de montrer que l'homme vraiment libre devait laisser au passé toutes ces vaines formalités et qu'il était indigne de lui de s'y plier, que l'heure était venue pour lui de s'émanciper en tout et qu'il n'y avait point de petit côté pour lequel il ne dut attester qu'il avait secoué tous les esclavages.

» C'était assez bizarre de ton : on pouvait trouver là, pourtant, une certaine force de conviction.

» Mais la conclusion était admirable — et inattendue. Après avoir si furieusement tonné contre les visites du Jour de l'An, après avoir trouvé de si bonnes raisons pour établir qu'elles étaient un héritage « abominable » du despotisme d'autrefois, Nogaret demandait... qu'elles fussent remises au 14 juillet. « Je ne regarderais même pas, disait-il, comme indigne du Corps législatif de décréter qu'elles auront lieu... »

» N'était-ce pas là une de ces surprises qui montrent ce que vaut la logique humaine ? Tout l'effort de ce réformateur se portait sur un changement de date et les arguments qu'il avait fait valoir avec tant de feu contre le 1^{er} janvier tombaient dès qu'il s'agissait du 14 juillet ! Encore au lieu du simple usage, voulait-il un « décret », — rien que cela ! »

Inferno, roman de la guerre mondiale, par Edward Stilgebauer. Édition française chez Bassin-Clottu, éditeur, Neuchâtel, et Georges Crés et Cie., Paris.

L'auteur d'*Inferno*, le romancier, Edward Stilgebauer jouit depuis longtemps d'une grande célébrité en Allemagne et à l'étranger, grâce à une série d'œuvres fortes et originales.

Son dernier ouvrage *Inferno* a été confisqué dans les empires centraux. L'Allemagne a renié une fois de plus l'un de ses meilleurs écrivains, parce qu'il a osé dire la vérité. Cette œuvre a été traduite en anglais et en hollandais, et le succès de ces éditions est significatif. Bien que l'édition française ne paraisse qu'aujourd'hui, « *Inferno* » n'est pas inconnu en France.

Stilgebauer, qui séjourne en Suisse depuis le commencement de la guerre, a pu juger impartialement tous les événements. Son opinion est faite. Pour lui, la Prusse porte la première le poids écrasant de la responsabilité de la catastrophe actuelle.

« *Inferno* » est le cri d'une conscience qui ne peut plus se taire.

Dès les premières pages du roman, un drame poignant est posé, un drame qui va se développant et s'amplifiant, au point de se confondre finalement avec la catastrophe qui bouleverse l'Europe. L'auteur évoque avec une grande puissance lyrique toutes les souffrances de la Belgique piétinée, glorieuse.

Les chapitres consacrés à Louvain, à la chute d'Anvers, aux combats sur l'Yser, au martyre d'Ypre et enfin à l'invasion de la mer, la grande vengeance ; laissent une profonde impression.

Inferno est un livre à lire.



Par express. — Alo, dis-voï, Frédéri, que fait-y ton fils, à la ville ?

— Il est dans un atelier où y fabrique des masses d'obus pour l'Allemagne.

— Y fabrique des obus pour les Allemands... ton fils ?..

— Mais oui... Eh bien, quoi ?

— Pour les Al... le... mands ? ?

— Oué, pour les Al... le... mands !... Mais y les leur z'envoie par les canons des Français !

Un enrôlement pour le service de Hollande au temps de Leurs Excellences de Berne.

Un Vaudois dont les ancêtres ont servi sous les drapeaux étrangers, M. Edg. Chapuis (de Chexbres, Rivaz et St-Saphorin), professeur de langues à Berne, a bien voulu nous communiquer le compte que nous reproduisons ci-après. Ce curieux document jette quelque lumière sur les us et coutumes militaires de notre pays peu d'années après la mort de Davel.

Il nous montre les recruteurs fonctionnant dans la contrée de Vevey et poussant une pointe jusqu'à Bex et à Rolle.

De nombreux repas copieusement arrosés facilitent les opérations qui durent une quinzaine de jours (du 30 décembre 1729 au 13 janvier 1730).

La dépense totale se monte à 252 livres 1 sol (environ 378 francs).

Il ne manque rien aux menus servis par l'hôte de la Croix-Blanche, de Vevey, aux sergents recruteurs, aux engagés — dont le nombre augmente de jour en jour — aux tambours et aux joueurs de violon. On déjeune avec des pots de vin, du fromage et du vacherin, voire avec de la longe de veau et de l'épaule de mouton ; au souper, figurent de l'oie rôtie et du poisson.

Les prix sont du reste modiques. M. de Loës et un « allemand de Zurich » déjeunent ensemble pour 60 centimes ; quatre tambours et joueurs de violon dînent pour 3 francs, et 20 hommes souperont pour 13 fr. 50. Le souper de l'enseigne Demellet revient toutefois à 4 fr. 50 ; le vin coûte 30 centimes le pot et cette mesure suffit à peine à un tambour.

Vingt-deux hommes sont engagés. Le départ a lieu le 13 janvier 1730. Une dernière collation est offerte à la petite troupe, aux parents, aux amis, à la population.

On consomme à cette occasion 240 pots de vin et 1 pot d'eau-de-vie.

Adieu, les braves et au revoir !

Il ne reste plus que la note à payer, y compris le lit, le banc et les verres cassés.

MARC HEXRIOD.

Doit Monsieur Demellet de la Tour de peilx, Enseigne à la Compagnie de Mons^r Rolaz Deft Vincent au Régiment Suisse¹ de Constant² a Monnet hôte à la Croix blanche a Vevey pour dépence que sa Recreuc³ a fait chez luy.

1729 Xbre 30^e. M. Deloës venant de Berne un Dejeuné avec un allemand de Zurich batz 4 : 8 sols⁴

d^t a Mr Jaquemin avant que d'aller par la ville pour engager deux pots de vin et deux autres pots par la Ville batz 8 : 16 sols. Le Soupé accordé avec Mr Jaquemin a batz 34 : 3 livres 4 8 sols. Une main de papier à écrire batz 1 : 2 sols. Lorsqu'ils ont engagé Pierre François Chaudet de Chardonne vin 4 pots : 16 sols. Le soupé de Chaudet et Neiroud d^t Chardonne batz 8 : 16 sols.

d^t 3^e le Dejeuné avant que d'aller par la Ville, Vin trois pots : 12 sols. Pain, fromage et vacherin batz 7 1/2 : 15 sols. A leur retour et par la Ville avant diner cinq pots de vin batz 10 : 1 livre. Avant que d'aller a Blonay vin cinq pots batz 10 : 1 livre. Au Diné batz 29 : 2 livres 18 sols. Pendant le jour trois pots de vin : 12 sols. Au Soupé quatre pots : 16 sols. Viande, Salade, Poisson, Oye rotie et pain : 2 livres 18 sols. Au Tambour a part un pot de vin, viande et pain pour batz 5 : 10 sols. A Mr Jaquemin un pot de vin batz 2 : 4 sols.

1730. Janvr 1^{er} pendant le jour : 1 livre 10 sols.

d^t 2^e A Dejeuné une longe de veau, une Espaule de Mouton, et pain : 2 livres 4 sols. Le Diné a quatre hommes avec Mess^{rs} Demellet et Jaquemain : 4 livres. Le Soupé un bouilli, une longe de veau, une Espaule et pain : 4 livres. Plus au soir, soupe, salade, Longe de veau, Ragout et pain : 4 livres 2 sols.

d^t 3^e au Dejeuné pain et viande : 1 livre 13 sols. Le Diné de Mess^{rs} Demellet Jaquemin et autres batz 60 : 6 livres. Le Diné aux Soldats, Soupes, pain et viande 34 batz : 3 livres 8 sols. Le Soupé de Mess^{rs} Demellet et Jaquemain batz 60 : 6 livres. Le Soupé aux Soldats pain et viande batz 41 : 4 livres 2 sols.

d^t 4^e a leur départ pour Bex a Bolomay et autres batz 15 : 1 livre 10 sols. Pendant le jour cinq pots de vin : 1 livre. Le Soupé de Mons^r Jaquemain et d'autres batz 15 : 1 livre 10 sols. La portion du soupé de Chaudet batz 4 : 8 sols.

d^t 8^e A Mons^r Jaquemin vin douze pots : 2 livres 8 sols. Un plat de Collation batz 7 1/2 : 15 sols. Le Soupé a trois personnes batz 30 : 3 livres.

d^t 9^e Le Diné a Mons^r Jaquemain batz 7 1/2 : 15 sols. Le Diné et le Soupé a Chaudet et Beranger a 8 batz chacun : 1 livre 12 sols. Pendant le jour huit pots de vin batz 16 : 1 livre 12 sols.

d^t 10^e Le diné de six personnes M^r Jaquemain, trois de Rolle et autres : 4 livres 10 sols. Le Diné au soldat qui a été engagé a Vevey : 6 sols. du 10^e Janvr^e a Diné, Pain, bouilli et Ragout de Veau et Rotis : 3 livres 6 sols. Vin avant que d'aller par la ville pots 14 : 2 livres 16 sols. Plus a un qui est venu de Rolle quatre pots batz 8 : 16 sols. Ceux qui sont venus de Blonay au nombre de cinq dépencé 2 livres. Mess^{rs} Demellet, Jaquemin, Deloës et d'autres dépence : 5 livres.

Le d^t et 11^e suivant pour les Repas de Chaudet et Beranger a batz 4 par Repas : 3 livres 4 sols. Le Soupé aux Tambours et joueurs de violon a batz 6 chacun ; 2 livres 8 sols. Pour Thé et Eau de Vie batz 10 : 1 livre. d^t 11^e Le Dejeuné a dix hommes, Tambours et joueurs de violon : 2 livres. Un Banc cassé batz 15 : 1 livre 10 sols. Le Diné a quatre Sergents a batz 10 chacun : 4 livres. Le Diné a douze hommes y compris Tambours et Joueurs : 5 livres 8 sols. Pour un Lit qu'ils ont Cassé batz 40 : 4 livres. Le Soupé de cinq Personnes M^{rs} les Sergens a batz 19 chacun : 5 livres. Le Soupé aux Tambours et joueurs de violon a batz 4 chacun : 2 livres 8 sols. Le Soupé de vingt hommes et autres de

¹ Au service de Hollande.

² Samuel Constant, baron de Rebecque, seigneur de Villars-Mendraz et d'Hermenches (1676-1756).

³ 1 sol (monnaie de compte) = env. 7 1/2 centimes.

⁴ 1 livre (monnaie de compte) a 20 sols = env. 1 fr. 50.